

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DE L'ISÈRE

Grenoble, le 4 août 2017

Pollution de l'air – Ozone (O3) Maintien des mesures mises en place dans le bassin grenoblois le samedi 5 juin

La persistance d'une forte concentration d'ozone entraîne le maintien des mesures mises en place le 4 juin 2017 dans le bassin grenoblois. Ainsi, samedi 5 août, les mesures suivantes seront maintenues :

- La vitesse est réduite de 20 km/h sur les voies où la vitesse maximale est supérieure ou égale à 90 km/h (sur le territoire des 49 communes de la Métropole grenobloise, de la Communauté de communes du Grésivaudan et sur certaines communes de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais).
- La vitesse est réduite à 70 km/h sur les autoroutes A51, A480, A48 entre les péages de Vif et Voreppe, et A41 entre Carronnerie et le péage de Crolles.

Afin de réduire la durée de ce pic de pollution, les habitants de la région grenobloise sont invités à privilégier la marche à pied, le vélo, les transports en commun ou le covoiturage et à limiter l'usage de la climatisation lors de leurs déplacements en voiture.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 05
communication@isere.pref.gouv.fr



@Préfet38